

# Pour la reconquête des missions de service public

## Les services publics en « RADE »\*

La réorganisation des services de l'Etat dans les départements est à l'ordre du jour.

Le niveau régional, voire interrégional est désormais considéré comme étant le niveau pertinent pour la définition des orientations stratégiques du service public.

Mais avec une telle approche que devient le département ?

Les services de l'Etat pourraient y être structurés de manière différente et des schémas d'organisation s'expérimentent ici et là. Le projet du département du Lot, qui semble le plus avancé, vise à regrouper les services autour du préfet, un regroupement qui intègre également la gestion des personnels. Parallèlement une réorganisation des services financiers est menée.

Le grand argument avancé pour justifier une telle démarche est qu'il convient de prendre en compte les restructurations de services intervenues (transferts de personnels aux collectivités, réorganisation de services au plan interrégional) et de regrouper les services pour atteindre une taille critique.

**La question est importante à doubles titres :**

### *Pour le service public :*

C'est principalement au niveau départemental que le service public de l'Etat s'est historiquement organisé. Mais au-delà des aspects historiques, il y a bien d'autres dimensions qui interrogent (ou devraient interroger). Car c'est à ce niveau que se sont construits dans la proximité

des réseaux de services publics : perceptions du trésor, subdivisions de l'Equipement, écoles, postes...

Dans le cadre de la remise en cause de cette proximité, que devient ce service public ? Ses missions ? Son organisation ? Les principes qui régissent son action et notamment l'égalité d'accès, de continuité, de solidarité ?

N'est il pas quelque peu paradoxal d'affirmer d'un côté les besoins d'une décentralisation de services de l'Etat au nom du besoin de rapprochement de l'utilisateur et de l'autre restructurer les services de l'Etat en les éloignant des réalités de cette même proximité.

C'est qu'en fait dans les deux cas de figure l'objectif n'est pas l'amélioration du service public mais bien la recherche d'économies budgétaires : Dans un cas par le transfert des charges vers les finances locales (et les contribuables), dans l'autre par la recherche d'économies d'échelle. Avec à la clé des fragilisations du service public.

Par ailleurs, le développement de services publics locaux comme les transferts de compétences de l'Etat sur les collectivités locales conduisent à des interrogations complémentaires en particulier sur le rôle de chacun et les coopérations nécessaires entre les différents versants de la fonction publique.

### *Pour les personnels :*

90% de personnels de la Fonction Publique de l'Etat travaillent dans des services de proximité. Or le lien est étroit entre type d'emploi et contenu des missions publiques.

L'enjeu est donc aussi celui du deve-

nir des emplois, des conditions de travail, du statut et des droits des personnels qui travaillent dans ces services.

### *Ces questions renvoient à des choix de société.*

Pour le libéralisme, le primat doit être celui du marché et du chacun pour soi. On parle ainsi de « commerce des services » notamment au plan européen, avec la directive services et les autres directives de déréglementation, et au plan mondial, avec l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Le service public au contraire s'inscrit dans une construction solidaire avec des droits reconnus au citoyen. Le devenir des services publics est donc un enjeu pour tous, personnels de la fonction publique et usagers.

Cela suppose non seulement de combattre les politiques régressives, mais aussi de construire des réponses collectives d'aujourd'hui.

C'est dans ce cadre que les organisations CGT articulent contestation et proposition avec de premières réflexions engagées dans plusieurs administrations. Nous en traitons ici quelques unes.

## Une fusion des DDE et DDA mais pour quels objectifs réels ?

Les syndicats CGT de l'Equipement et de l'Agriculture dénoncent les politiques de fusion de leur service actuellement mise en œuvre dans 8 départements expérimentaux qui visent essentiellement à réduire l'emploi et le champ des missions de service public. Ils entendent agir ensemble pour la défense des mis-

sions publiques dans le domaine de l'Équipement, de l'environnement et de l'agriculture. Il ne s'agit pas de « s'accrocher » aux missions actuelles qui s'inscrivent parfois dans des politiques contestables mais de travailler à des réponses nouvelles en termes de service public.

Les syndicats vont ainsi poursuivre leurs réflexions pour développer des expressions et interventions communes.

Ils décident en particulier d'organiser des réunions communes des adhérents CGT dans les départements expérimentaux en associant les unions départementales.

### Une finalité au service de l'intérêt général à reconquérir : l'exemple du logement

La situation des sans – abris, cet hiver, a provoqué un choc, non seulement parce que la présence de tentes en centre-ville provoquait un malaise mais parce que la question du logement est devenue un problème collectif tant en raison des difficultés de trouver un logement que de

la cherté de ceux-ci. Cette situation est le résultat du contenu des politiques publiques menées de longue date.

#### L'échec de la politique libérale du logement

Le logement a été progressivement considéré comme une marchandise comme les autres. Des aides publiques importantes existent (ainsi le dispositif De Robien) mais elles ne servent pas à répondre aux besoins dans leur diversité.

La production de logements sociaux est notoirement insuffisante. La « fondation Abbé- Pierre » estime par exemple que seuls 9,7% des logements construits en 2006 sont vraiment prévus pour des familles modestes. La loi SRU du 13 décembre 2000 prévoit certes que chaque commune doit construire au minimum 20% de logement sociaux. Mais cette loi n'est pas appliquée (sur les 743 communes concernées : 36% ont atteint leur objectif, 64% sont en dessous de leur objectif triennal, 154 communes n'ont produit aucun logement social en 3 ans).

La loi dite de décentralisation du 13 Août 2004 transfère aux collectivités locales des responsabilités essentielles (les aides à la pierre, le fonds de solidarité pour le logement, la possibilité de délégation du droit de

réservation du préfet). L'Etat se défait aussi de cette manière sur les collectivités locales.

#### Le besoin d'une nouvelle politique du logement

L'Etat doit rester le garant de la mise en œuvre du droit au logement.

La loi DALO (droit au logement opposable) du 5 mars 2007 pose le principe d'un droit au logement au même niveau que le droit à la santé ou à l'éducation. Cependant ce droit est détourné à minima. L'offre de logement social étant très insuffisante, dans beaucoup de cas, le droit au logement se résumera en la possibilité d'accéder à un logement d'urgence.

Si, sur le principe, la loi est une avancée, beaucoup reste à faire pour un droit effectif au logement sur tout le territoire.

C'est ce qui amène la CGT à revendiquer un grand service public de l'habitat et du logement avec un ministère du logement de plein exercice.

Les services de l'Etat dans les territoires doivent exercer une fonction régulatrice du marché du logement et du prix du foncier. Ils doivent disposer d'un pouvoir d'intervention pour augmenter et améliorer la répartition des logements sur l'ensemble du territoire. L'Etat doit pouvoir exercer un pouvoir de substitution des communes en cas de non-respect des 20% de logements sociaux.

Le financement du logement social doit être réorienté vers l'aide à la pierre et le livret A doit rester le socle du financement du logement social.

La mobilisation reste nécessaire et doit grandir pour imposer et mettre en œuvre cette nouvelle poli-

*Le service public au cœur des manifestations*



tique publique d'intérêt général parce que touchant à des droits fondamentaux et à des attentes fortes de nos concitoyens. Cette réorientation indispensable donne tout son sens et sa légitimité à l'action des services de l'État et de leurs personnels.

### La justice des mineurs : contre la dérive sécuritaire

Le syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)-Cgt va tenir son congrès du 22 au 24 mai 2007. Une des actions principales vise à dénoncer la dérive sécuritaire et le renforcement des politiques d'enfermement des jeunes. La jeunesse est considérée comme un âge dangereux. Et le droit pénal des mineurs tend progressivement à être aligné

sur le droit pénal général.

Pour la CGT de la PJJ, la prison ne doit pas exister pour les mineurs et une approche particulière doit demeurer pour intervenir en direction de la jeunesse, informer sur les droits.

Dans le même temps, le syndicat revendique un droit inaliénable à la sécurité pour tous. Cette sécurité est globale est collective. Il s'agit de la sécurité des biens et des personnes, mais c'est aussi la sécurité sociale, la sécurité au travail, la sécurité de l'emploi...

La vraie prévention doit s'attaquer aux racines avec une politiques publiques pour éviter de nouvelles violences dans les quartiers qui cumulent tous les handicaps : habitat dégradé, quartiers enclavés, taux

de chômage élevé, absence des services publics...

La politique à l'égard du service public de la protection judiciaire de la jeunesse s'inscrit dans le mode autoritaire et du libéralisme. Elle vise à réduire le rôle de la PJJ à l'intervention dans les prisons et dans quelques foyers de crise et d'accueil d'urgence. De nombreuses tâches sont privatisées, d'autres sont transférées aux départements.

Le syndicat revendique au contraire un vrai service public pour la protection judiciaire de la jeunesse avec le maintien d'une direction et de moyens humains suffisants au regard des missions, le développement des formations.

\* RADE : Réforme de l'Administration Départementale de l'État

## Des actions dans de nombreux secteurs

Le service public est au cœur de nombreuses initiatives Sans être exhaustifs, nous en rappelons ici quelques unes :

- **A l'Équipement**, de nombreuses actions sont en cours dans les directions interrégionales des routes pour les missions, l'emploi, les conditions de travail et les salaires.
- **A l'ANPE**, à la suite de la grande journée de grève et de manifestations du 28 Mars, une nouvelle action est mise en perspective pour le mois de Juin.
- **Dans l'Éducation Nationale**, journée d'action dans l'enseignement secondaire le 23 Mai pour la défense de l'emploi, les moyens budgétaires, l'abrogation du décret De Robien sur les services.
- **Dans le secteur des télécoms** : Journée mondiale le 31 Mai pour l'emploi et le développement des droits, à France Télécom Orange. Appel unitaire à France Télécom (CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO, SUD).
- **A la poste**, lancement d'une pétition contre la directive postale ; participation à des actions nationales, avec le 30 mai une initiative européenne de marche des facteurs à Berlin, et le 6 juin des actions unitaires dans chaque pays européen.
- **Pour la défense des services publics en France et en Europe**, contre la directive postale, journée d'action le 19 Mai à l'appel de « Convergence », avec une initiative à Guéret ainsi que dans plusieurs autres villes (Angoulême, Marseille,...).
- **Dans la santé**, journée nationale d'action le 2 Juin, avec une initiative à Ivry-sur Seine, à l'appel de la coordination des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, pour le droit à la santé et la défense des services hospitaliers de proximité.
- **A la SNCF**, mise en perspective d'une journée d'action en Juin contre la politique de privatisation menée notamment dans le fret, pour la défense de l'emploi et du service public.